AR Prefecture
043-214300469-20260623-2026_04_01-DE
Reçu le 30/06/2026

Ville de CHADRAC

COMPTE RENDU Conseil Municipal CHADRAC – 29 avril 2026

Présents : Mme Corinne BRINGER, Mme Nicole LEVET, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Suzanne COZE, M Jean-Luc GIRARD, M Stéphane GRAND, Mme Marlène ACHARD, M Philippe FABRE, Mme FERREBOEUF Véronique, M Stéphane FILAIRE, Mme Martine JOUVE (à partir de la délibération N°2026.03.05), M Pascal LAURENT, Mme Béatrice MOSNIER, M Alban VARENNE, Mme Marie Christelle VILLE et M José VIGOUROUX.

Pouvoirs : M FARGETTE David à M Stéphane GRAND, Mme Isabelle LARGIER à Mme FERREBOEUF Véronique.

Absents/Excusés : Clément MENNEBEUF, Mme Isabelle LEROUX et Mme Marie VERNAUDON

Secrétaires de séance : Mme Suzanne COZE et Frédéric MENINI

Rappel de l'ordre du jour :

1- Adoption du PV du conseil municipal du 7 avril 2026
2- Vote du Compte Financier Unique 2025 du budget général
3- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 – Budget général
4- Affectation de subventions aux associations et organismes de droit privé
5- Affectation de subvention 2026 à l'association Centre Social et Culturel de Chadrac
6- Vote des taux de fiscalité 2026
7- Présentation et vote du BP 2026
8- Vote du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe cellules commerciales
9- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 – du budget annexe cellules commerciales
10- Présentation et vote du budget annexe 2026 des cellules commerciales
11- Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal et le budget annexe cellules commerciales
12- Travaux d'éclairage public rue Arthur Rimbaud et passage piéton au complexe sportif
13- Création d'un emploi permanent de catégorie C – filière administrative
14- Adhésion au syndicat mixte ouvert AGEDI
15- Labellisation de la commune à l'action LIRE et FAIRE LIRE
16- Demande de subvention d'investissement à la CAF 43
17- Création d'emplois non-permanents pour accroissement temporaire d'activité
18- Questions diverses

Mme Corinne BRINGER, Maire propose de rajouter un point 18 à l'ordre du jour qui concerne la création d'un emploi permanent de catégorie B – assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques - filière culturelle. A l'unanimité le conseil accepte ce nouveau point à l'ordre du jour.

1 – Délibération N° 2026-03-01 : Adoption du PV du conseil municipal du 7 avril 2026

Rapporteur : Mme le Maire

Présents : Mme Corinne BRINGER, Mme Nicole LEVET, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Suzanne COZE, M Jean-Luc GIRARD, Mme Marlène ACHARD, M Philippe FABRE, M David FARGETTE, Mme Véronique FERREBOEUF, M Stéphane GRAND, Mme Martine JOUVE, Mme Isabelle LARGIER, M Pascal LAURENT,

AR Prefecture
043-214300460-20260623-2026_04_01-DE
Reçu le 30/06/2026

Mme Isabelle LEROUX, M Clément MENNEBEUF, Mme Béatrice MOSNIER, M Alban VARENNE, Mme Marie VERNAUDON, Mme Marie Christelle VILLE et M José VIGOUROUX

Pouvoir : M Stéphane FILAIRE à M FABRE Philippe

Absent/Excusé : aucun

Secrétaire de séance : M Clément MENNEBEUF

Rappel de l'ordre du jour :

1. Adoption du PV du conseil municipal du 16 décembre 2025 : vote à l'unanimité
2. Adoption du PV du conseil municipal du 30 décembre 2025 : vote à l'unanimité
3. Adoption du PV du conseil municipal du 20 mars 2026 : vote à l'unanimité
4. Fixation des indemnités de fonctions des adjoints et des conseillers municipaux délégués : vote à l'unanimité
5. Délégations du Conseil Municipal au Maire de Chadrac : vote à l'unanimité
6. Détermination et composition des commissions municipales thématiques : vote à l'unanimité
7. Election des conseillers municipaux au Centre Communal d'Actions Sociales : vote à l'unanimité
8. Election des membres à la commission d'appel d'offres : vote à l'unanimité
9. Désignation du représentant permanent à l'assemblée spéciale de la SPL du velay et du représentant permanent aux assemblées générales des actionnaires : 19 Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 1 pas pris part au vote (Philippe FABRE)
10. Désignation des 2 délégué(e)s de la commune de Chadrac au Secteur Intercommunal d'Énergie du Puy Nord Est : vote à l'unanimité
11. Désignation d'un délégué à la défense nationale : vote à l'unanimité
12. Désignation d'un délégué à la prévention routière : vote à l'unanimité
13. Désignation d'un délégué au CNAS : vote à l'unanimité
14. Désignation d'un délégué à la commission d'attribution des logements sociaux à l'OPAC 43 : vote à l'unanimité
15. Désignation des représentants municipaux au conseil d'administration de l'association Centre social et culturel de Chadrac : vote à l'unanimité
16. Désignation de délégués au comité de jumelage Espaly / Chadrac / Taucha : vote à l'unanimité

Le PV du 7 avril 2026 est validé à l'unanimité.

2– Délibération N° 2026-03-02 : Vote du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe cellules commerciales

Rapporteur : M Serge DEFIX

Les résultats du CFU 2025 sont les suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédents
Résultats reportés			119 479,06 €		119 479,06 €	
Opérations de l'exercice	16 307,34 €	53 479,34 €	14 181,67 €	36 546,40 €	30 489,01 €	90 025,74 €
TOTAL	16 307,34 €	53 479,34 €	133 660,73 €	36 546,40 €	149 968,07 €	90 025,74 €
Résultats de clôture		37 172,00 €	97 114,33 €		59 942,33 €	
Restes à réaliser			3 500,00 €	0,00 €	3 500,00 €	
TOTAL CUMULE			100 614,33 €			
RESULTATS DEFINITIFS		37 172,00 €	100 614,33 €		63 442,33 €	

La délibération est adoptée par 18 Pour, 0 Contre, 0 Abstention, Mme le Maire n'a pas pris part au vote.

3– Délibération N° 2026-03-03 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 – Budget Annexe Cellules commerciales

Rapporteur : M Serge DEFIX

AR Prefecture
043-214300469-20260623-2026_04_01-DE
Reçu le 30/06/2026

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	37 172 €
B - Résultats antérieurs reportés	0 €
Résultat à affecter	37 172 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 97 114.33 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 3 500 €
Besoin de financement	100 614.33 €
AFFECTATION	37 172 €
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	37 172 €
Report en fonctionnement R 002	0 €
Déficit reporté D002	

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4– Délibération N° 2026-03-04 : Adoption du budget annexe cellules commerciales 2026

Rapporteur : M Serge DEFIX

Le budget 2026 des cellules commerciales s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement dépenses et recettes : 53 680 €
- Investissement dépenses et recettes : 115 113.33 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5– Délibération N° 2026-03-05 : Vote du Compte Financier Unique 2025 du budget général

Rapporteur : M Serge DEFIX

Les résultats du CFU 2025 sont les suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédents
Résultats reportés		509 893,80 €			0,00 €	509 893,80 €
Opérations de l'exercice	2 224 549,48 €	2 948 291,50 €	875 031,12 €	723 920,20 €	3 099 580,60 €	3 672 211,70 €
TOTAL	2 224 549,48 €	3 458 185,30 €	875 031,12 €	723 920,20 €	3 099 580,60 €	4 182 105,50 €
Résultats de clôture		1 233 635,82 €		-151 110,92 €		1 082 524,90 €
Restes à réaliser			165 749,79 €	126 073,04 €	165 749,79 €	126 073,04 €
TOTAL CUMULE			165 749,79 €	-25 037,88 €	165 749,79 €	1 208 597,94 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 233 635,82 €	190 787,67 €			**1 042 848,15 €**

La délibération est adoptée par 19 Pour, 0 Contre, 0 Abstention, Mme le Maire n'a pas pris part au vote.

6– Délibération N° 2026-03-06 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 – Budget général

Rapporteur : M Serge DEFIX

AR Prefecture
043-214300469-20260623-2026_04_01-DE
Reçu le 30/06/2026

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement A- Résultat de l'exercice B- Résultats antérieurs reportés **Résultat à affecter**	 723 742.02 € 509 893.80 € 1 233 635.82 €
Solde d'exécution de la section d'investissement Solde d'exécution cumulé d'investissement Solde des restes à réaliser d'investissement	 - 151 110.92 € - 39 676.75 €
Besoin de financement	190 787.67 €
AFFECTATION	1 233 635.82 €
Affectation en réserves R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	190 787.67 €
Report en fonctionnement R 002	1 042 848.15 €
Déficit reporté D002	

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7– Délibération N° 2026-03-07 : Affectation de subventions aux associations et organismes de droit privé

Rapporteur : M Frédéric MENINI

Association	Montant de la subvention 2026	Vote
AS Chadrac	Club : 6 300 € Aide à l'emploi : 2 375 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Association des Parents d'Élèves Henri GALLIEN	4 000 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Club de Tennis de Table	1 200 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Club Valentine	800 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
FNACA	700 €	Pour : 20 Contre : 0

AR Prefecture
043-214300469-20260623-2026_04_01-DE
Reçu le 30/06/2026

		Abstention : 0 Pas pris part au vote :
HOPC	1 500 € 700 € pour les TAP Aide à l'emploi : 500 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Judo Chadrac	Club : 500 € Aide à l'emploi : 302 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Les Amis de Chadrac	900 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Taekwondo	2 000 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Velay athlétisme	1 000 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Association amicale du personnel communal	1 000 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Cyclo UFOLEP Chadrac	350 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
CIDF 43	150 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Les Resto du Cœur	400 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Comité départemental du Prix de la résistance	100 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Justice et Partage	300 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Secours populaire	300 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :

AR Prefecture
043-214300469-20260623-2026_04_01-DE
Reçu le 30/06/2026

Comité de jumelage Espaly-Chadrac-Taucha	1 650 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
APAJH	100 €	Pour : Contre : Abstention : Pas pris part au vote :
Sur les chemins de l'espoir	300 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Chadrac Animation	2 900 €	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 1 (M Jean-Luc GIRARD)
Activ forme	900 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Club de pétanque	1 000 €	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote : 1 (M Pascal LAURENT
Halo de la Lune	300 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
SPA de la Haute-Loire	800 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
ATD quart monde	300 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
Festival La Chaise Dieu	2 000 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Pas pris part au vote :
	35 627 €	

8– Délibération N° 2026-03-08 : Affectation de subvention 2025 à l'association Centre Social et Culturel de Chadrac

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que l'association Centre Social et Culturel de Chadrac (CSCC) poursuite les missions suivantes :

- Assurer l'animation globale du territoire d'implantation et d'y créer une dynamique de vie à travers un projet social. De promouvoir et de développer divers services et activités répondant aux besoins au niveau de l'enfance, de la jeunesse, des adultes, des familles et de travailler en concertation étroite avec les autres équipements collectifs existants.

AR Prefecture
043-214300469-20260623-2026-04-01-DE
Reçu le 30/06/2026

- Favoriser la vie associative et de promouvoir tant sur le plan social, sportif, culturel, toutes activités au profit de tout public, ceci dans une démarche d'éducation populaire basée sur la pratique volontaire de la vie de groupe.
- Impulser une politique d'accueil des pratiques amplifiées de la musique en gérant les studios de répétition et en proposant un accompagnement (formation, soutien à la diffusion, enseignement technique...).
- Maintenir une offre culturelle en proposant régulièrement des spectacles vivants, en accompagnant les projets artistiques et le développement des pratiques.
- Assurer la gestion et l'application des règles d'utilisation des bâtiments mis à sa disposition.

Pour l'exercice budgétaire 2026, la commune versera à l'association Centre Social et Culturel de Chadrac la somme de 82 000 € pour la réalisation de ces missions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9– Délibération N° 2026-03-09 : Vote des taux pour la fiscalité 2026

Rapporteur : Mme le Maire

Mme le Maire présente aux conseillers municipaux les éléments fiscaux 2026 qui figurent sur l'état N°1259 COM. Elle rappelle que la commune doit voter les taux pour la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie et la taxe d'habitation mais uniquement pour les résidences secondaires et sur les logements vacants. Le produit fiscal attendu est minoré avec l'instauration d'un coefficient correcteur communal qui vise à neutraliser le produit fiscal de la commune. Ce coefficient qui s'applique est de 0.749311 ce qui aboutit pour 2026 à une contribution communale de 582 339 €.

Le montant total prévisionnel 2026 au titre de la fiscalité directe locale sans augmentation des taux s'établit à 2 069 610 € avec les bases prévisionnelles suivantes :

Taxes	Bases d'imposition 2025	Bases prévisionnelles 2026
Taxe foncière sur le bâti	4 762 816 €	4 884 000 €
Taxe foncière sur le non bâti	13 473 €	12 800 €
Taxe d'habitation	252 871 €	232 900 €

Pour garantir ce produit, Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux et de les maintenir comme suit :

- Taxe foncière (TF) : 41.72 %
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 87.19 %
- Taxe d'habitation (TH) : 8.95 %

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10– Délibération N° 2026-03-10 : Adoption du budget primitif communal 2026

Rapporteur : M Serge DEFIX

M Serge DEFIX présente le budget principal 2026 de la commune.

Section de fonctionnement :
Dépenses : 3 924 015.88 €

- Charges à caractère général : 779 650 €
- Charges de personnel : 1 200 000 €
- Virement de section : 1 540 043.98 €
- Amortissement : 66 899 €
- Autres charges de gestion courante : 264 520.90 €

AR Prefecture
043-214300469-20260623-2026_04_01-DE
Reçu le 30/06/2026

- Charges financières : 49 341 €
- Charges exceptionnelles : 500 €
- Atténuation de produit : 3 061 €
- Dotation aux provisions : 20 000 €

Recettes : 3 924 015.88 €
- Résultat reporté de fonctionnement : 1 042 848.15 €
- Atténuation de charges : 42 000 €
- Opération d'ordre : 20 000 €
- Produits des services : 362 720 €
- Impôts et taxes : 466 103 €
- Fiscalité locale : 1 522 500 €
- Dotations, subventions : 425 545.73 €
- Autres produits : 35 000 €
- Produits exceptionnels : 7 299 €

Section d'investissement :
Dépenses : 2 068 521.07 €
- Déficit reporté : 151 110.92 €
- Opération d'ordre : 20 000 €
- Emprunt : 278 041 €
- Immobilisations incorporelles : 53 500 €
- Subventions versées : 115 000 €
- Immobilisations corporelles : 1 450 569.15 €
- Titres et participations : 300 €

Recettes : 2 068 521.07 €
- Excédent reporté : 0 €
- Virement de section : 1 540 043.98 €
- Amortissements : 66 899 €
- Dotations : 333 734.05 €
- Subventions : 126 073.04 €
- Autre : 1 771 €

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

11– Délibération N° 2026-03-11 : Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal et budget annexe cellules commerciales 2026

Rapporteur : M Serge DEFIX

M Serge DEFIX rappelle qu'au 1er janvier 2023 la commune a basculé en nomenclature budgétaire et comptable M57. En M57 les chapitres dépenses imprévues disparaissent (020 et 022) et sont remplacés par la possibilité pour les collectivités de voter la fongibilité des crédits qui permet d'autoriser des virements de crédits entre chapitres d'une même section sauf chapitre 012 charges de personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section. Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

12– Délibération N° 2026-03-12 : Travaux d'éclairage public rue Arthur Rimbaud et passage piéton au complexe sportif

AR Prefecture
043-214300469-20260623-2026_04_01-DE
Reçu le 30/06/2026

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public rue Arthur Rimbaud et au niveau du passage piéton vers le complexe sportif.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 8 183,11 € HT. La participation communale est de 4 500.71 € soit 55 % du montant des travaux.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

13– Délibération N° 2026-03-13 : création d'un emploi permanent de catégorie C, filière administrative

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire indique qu'en raison de l'absence prolongée, pour raisons médicales, depuis plusieurs mois de deux agents titulaires de la fonction publique territoriale, elle souhaite créer un emploi permanent de catégorie C – filière administrative. Elle ajoute que le poste est depuis plusieurs année occupé par un agent contractuel. Cet emploi correspond au grade d'adjoint administratif territorial, cadre d'emplois des adjoints administratifs et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 39 heures avec des journées de RTT.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

14– Délibération N° 2026-03-14 : Adhésion de la commune au syndicat mixte ouvert AGEDI

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire expose aux membres, que la commune de Chadrac s'est rapprochée du Syndicat Mixte ouvert AGEDI afin de demander son adhésion pour bénéficier de la prestation « gestion des cimetières ».
L'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI a pour objet de permettre à la commune de bénéficier de produits et services informatiques adaptés par la conclusion d'un contrat de mise à disposition de services selon le principe de la mutualisation.
La délibération a été adoptée à l'unanimité.

15– Délibération N° 2026-03-15 : Adhésion de la commune au label « ma commune aime lire et faire lire »

Rapporteur : Mme Nicole LEVET

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que la commune peut déposer un dossier de candidature au label « Ma commune aime lire et faire lire ». Ce label est décerné pour une durée de 4 ans par un comité d'experts. L'association est portée par la ligue de l'enseignement et l'UNAF avec l'AMF. La commune s'engage à promouvoir la lecture en favorisant le développement du programme Lire et faire lire en :

- Favorisant la présence de Lire et faire lire dans les TAPs (nouveaux temps d'activité périscolaire)
- Incitant au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique,
- Associant les bénévoles lecteurs aux actions intergénérationnelles locales

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

16– Délibération N° 2026-03-16 : demande de subvention d'investissement à la CAF 43

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que la commune va installer un carport à la Bouteyre, vers l'école des lutins, à la demande du centre social de Chadrac qui, en partenariat avec l'OPAC et l'assistante sociale de secteur, porte tous les vendredis matin l'action « démarche et des marches ». Cette animation, en extérieur, est

AR Prefecture
043-214300469-20260623-2026_04_06-DE
Reçu le 30/06/2026

proposée à tous les habitants de la Bouteyre et suivie chaque semaine par 10 à 15 personnes avec des enfants de la bibliothèque de rue (BDR).

Pour améliorer les conditions d'accueil et de réussite du dispositif, lorsque que les conditions climatiques sont défavorables, la commune a prévu d'installer un carport qui permettra aux participants de se tenir à l'abri du vent, de la pluie et du soleil. Le coût total d'investissement est estimé à 5 240 € HT. La CAF 43 dans son dispositif fonds public et territoire peut soutenir financièrement la commune dans cet investissement à hauteur de 2 100 €.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

17– Délibération N° 2026-03-17 : création d'emplois non-permanents pour accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire explique qu'en raison d'accroissement temporaire d'activité lié à l'absence d'agent titulaire ou non-titulaire les besoins de certains services au sein de la collectivité peuvent justifier le recrutement temporaire d'agents contractuels sur des emplois non permanents aux conditions suivantes :

- en cas d'accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs,

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à recruter, sur la durée du mandat actuel, des agents contractuels de droit public pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum (pendant une même période de 18 mois) en application de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

18– Délibération N° 2026-03-18 : création d'un emploi permanent de catégorie B – assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques - filière culturelle

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire indique que la responsable actuelle de la médiathèque de Chadrac a demandé une mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un an dans l'attente de faire valoir ses droits à la retraite au plus tard au cours de l'année 2027. Un recrutement a été lancé pour la recherche d'un agent permanent. Madame le Maire ajoute que cet emploi correspond au grade de catégorie B – cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques - filière culturelle et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 22 h 50

Chadrac le 29 Avril 2026

Mme le Maire

Corinne BRINGER

MAIRIE DE CHADRAC (HAUTE-LOIRE)

Secrétaires de séance

Suzanne COZE

Frédéric MENINI